

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Convention de partenariat sur le dispositif de Téléprotection Grave Danger (TGD)
dans le ressort du Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention de partenariat sur le dispositif de Téléprotection Grave Danger (TGD) dans le ressort judiciaire du Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence.
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer cette convention, jointe en annexe au rapport.

Ce rapport est sans incidence financière.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée